

11-AUG-2010 2009-0317
2011-0744 11-Mar-2011 Retrait d'un énoncé



Concentré Trilex AL

Fongicide pour le traitement des semences

GROUPES 11 | 4 FONGICIDE

Un fongicide pour le traitement des semences servant à protéger les semences et des semis contre certaines maladies transmises par les semences et le sol sur les cultures indiquées sur l'étiquette.

SUSPENSION

AGRICOLE

GARANTIE : Trifloxystrobine..... 77 g/L
Métalaxyl..... 61,4 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 29679 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 0,946 L – 1000 L

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-800-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL contient les fongicides trifloxystrobine et métalaxyl. Le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL protège de certaines maladies transmises par les semences, les semis et le sol qui sont causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp., *Pythium* spp., *Ascochyta* spp., *Botrytis cinerea* et *Phomopsis longicolla*, sur les cultures indiquées sur l'étiquette.

PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques, durant les opérations de mélange, de chargement, de traitement, de nettoyage, d'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture et d'empilage des sacs de semences traitées. Ils doivent également porter un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.
- Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité durant l'application.
- Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains ou toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques durant la manipulation de semences traitées.
-

Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante : Ces semences ont été traitées avec le fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL qui contient du trifloxystrobine et du métalaxyl. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation

de semences traitées. Ne pas utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart de toute denrée de consommation humaine ou animale»

- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder

ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion. Traiter selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.
- Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément à la réglementation locale.
- Les résidus de ce produit présentent les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex., sol sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Garder le contenant fermé. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage, de l'élimination ou du nettoyage de l'équipement.

ÉLIMINATION :

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange

dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque usage que ce soit.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage peut être ajoutée au produit de traitement de semences. Procéder comme suit pour rincer les contenants :

1. Verser le contenant de Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL dans le réservoir du système de traitement des semences.
2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter le contenu.
3. Transférer l'eau de rinçage dans le réservoir du système de traitement des semences.
4. Répéter l'opération de rinçage deux autres fois.
5. Mélanger à fond le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL et l'eau de rinçage avant l'emploi.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application du produit non dilué en fonction du volume d'eau correspondant ajouté, afin de compenser la dilution du produit résultant de l'ajout de l'eau de rinçage.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser

également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



Concentré Trilex AL

Fongicide pour le traitement des semences

GROUPES	11	4	FONGICIDE
---------	----	---	-----------

Un fongicide pour le traitement des semences servant à protéger les semences et des semis contre certaines maladies transmises par les semences et le sol sur les cultures indiquées sur l'étiquette.

SUSPENSION

AGRICOLE

GARANTIE : Trifloxystrobine..... 77 g/L
Métalaxyl..... 61,4 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 %,
du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 29679 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 0,946 L – 1000 L

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-800-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Table des matières :		Numéro de section
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le produit.....	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs	2
	Premiers soins et renseignements toxicologiques.....	3
	Précautions environnementales et renseignements	4
	Entreposage.....	5
	Élimination.....	6
	Avis	7
MODE D'EMPLOI	Parasites supprimés	8
	Usages recommandés	9
	Précautions en matière d'application	10
	Restrictions d'emploi	11
	Recommandations en matière de gestion de la résistance	12

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Le produit

Le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL contient les fongicides trifloxystrobine et métalaxyl. Le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL protège de certaines maladies transmises par les semences, les semis et le sol qui sont causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp., *Pythium* spp., *Ascochyta* spp., *Botrytis cinerea* et *Phomopsis longicolla*, sur les cultures indiquées sur l'étiquette.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques, durant les opérations de mélange, de chargement, de traitement, de nettoyage, d'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture et d'empilage des sacs de semences traitées. Ils doivent également porter un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.
- Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité en cours de traitement durant l'application.
- Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains ou toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques durant la manipulation de semences traitées.
-

Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante : Ces semences ont été traitées avec le fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL qui contient du trifloxystrobine et du métalaxyl. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation

- de semences traitées. Ne pas utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart de toute denrée de consommation humaine ou animale»
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion. Traiter selon les symptômes.

Section 4 – Précautions environnementales et renseignements

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. **NE PAS** rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.
- Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément à la réglementation locale.
- Les résidus de ce produit présentent les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex., sol sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Section 5 – Entreposage

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans un endroit frais et

sec et éviter la chaleur excessive. Garder le contenant fermé. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage, de l'élimination ou du nettoyage de l'équipement.

Section 6 – Élimination

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque usage que ce soit.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage peut être ajoutée au produit de traitement de semences. Procéder comme suit pour rincer les contenants :

1. Verser le contenant de Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL dans le réservoir du système de traitement des semences.
2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter le contenu.
3. Transférer l'eau de rinçage dans le réservoir du système de traitement des semences.
4. Répéter l'opération de rinçage deux autres fois.
5. Mélanger à fond le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL et l'eau de rinçage avant l'emploi.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application du produit non dilué en fonction du volume d'eau correspondant ajouté, afin de compenser la dilution du produit résultant de l'ajout de l'eau de rinçage.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Section 7 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL est une formule conçue pour le traitement commercial des semences et pour le traitement à la ferme, avec de l'équipement de traitement des semences classique capable de doser, de mélanger et d'appliquer avec précision des suspensions concentrées pour le traitement des semences. Laisser sécher les semences avant l'ensachage, l'entreposage ou le semis.

Il est recommandé de diluer ce produit avec de l'eau ou un autre liquide approprié tout juste avant l'application, afin d'assurer une couverture uniforme des semences durant l'application. Ne pas entreposer le mélange dilué. L'agitation ou le mélange additionnels ou continus d'un mélange dilué peut être nécessaire pour empêcher le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL de se déposer. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.

Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Section 8 – Parasites supprimés

Le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL contient les fongicides trifloxystrobine et métalaxyl. Le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL protège de certaines maladies transmises par les semences, les semis et le sol qui sont causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp., *Pythium* spp., *Asochyta* spp., *Botrytis cinerea* et

Phomopsis longicolla, sur les cultures indiquées sur l'étiquette.

Section 9 – Usages recommandés

CULTURE	PARASITE	DOSE D'APPLICATION	MODE D'EMPLOI
<p>Haricots (à consommer frais, mange-tout et secs) Comprend : haricot de grande culture, haricot rognon, haricots de Lima, haricot rond blanc, haricot Pinto, haricot d'Espagne, haricot mange-tout, haricot tépary, haricot jaune et autres haricots de couleur</p>	<p>Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée et fonte des semis en postlevée causées par <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium</i> spp. et <i>Pythium</i> spp.</p>	<p>Appliquer 65 mL par 100 kg de semences</p>	<p>Utiliser uniquement avec de l'équipement de traitement capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange. Ne pas utiliser dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences.</p>
<p>Pois chiches Pois (secs et de grande culture) Comprend : pois nain, pois mange-tout, petit pois, pois de grande culture, pois des jardins, pois vert, pois sugar snap</p>	<p>Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée et fonte des semis en postlevée causées par <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium</i> spp. et <i>Pythium</i> spp. Répression de l'ascochytose transmise par les semences causée par <i>Ascochyta</i> spp.</p>		<p>L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.</p> <p>Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté.</p>
<p>Lentilles</p>	<p>Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée et fonte des semis en postlevée causées par <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium</i> spp. et <i>Pythium</i> spp. Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée, fonte des semis en postlevée et brûlure des semis causées par l'agent <i>Botrytis cinerea</i> transmis par les semences Répression de l'ascochytose transmise par les semences causée par <i>Ascochyta</i> spp.</p>		

CULTURE	PARASITE	DOSE D'APPLICATION	MODE D'EMPLOI
Soja	<p>Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée et fonte des semis en postlevée causées par <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium</i> spp. et <i>Pythium</i> spp.</p> <p>Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée causée par <i>Phomopsis longicolla</i></p>	Appliquer 65 mL par 100 kg de semences	<p>Utiliser uniquement avec de l'équipement de traitement capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange. Ne pas utiliser dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences.</p> <p>L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.</p> <p>Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté.</p>
Maïs (de grande culture, sucré)	<p>Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée causées par <i>Fusarium</i> spp.</p>	Appliquer 65 mL par 100 kg de semences	<p>Réservé aux installations commerciales de traitement des semences. Appliquer avec de l'équipement de traitement des semences commercial standard capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange. Ne pas utiliser dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences.</p> <p>L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.</p> <p>Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté.</p>

CULTURE	PARASITE	DOSE D'APPLICATION	MODE D'EMPLOI

MÉLANGES EN CUVE

Pour la suppression de certains insectes ravageurs et/ou d'autres maladies non indiquées sur l'étiquette du Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL, ce dernier produit peut être mélangé en cuve avec certains insecticides et fongicides pour le traitement des semences. Consulter l'étiquette homologuée des produits d'association pour connaître les doses d'application, les précautions et le mode d'emploi associés à ces produits.

Lorsqu'un mélange en cuve recommandé est utilisé, lire le mode d'emploi de chaque produit et suivre les précautions et les limitations les plus restrictives énoncées sur l'étiquette de chaque produit. ~~Ne pas mélanger en cuve le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL avec des pesticides, des engrais ou d'autres adjuvants chimiques, à moins qu'ils ne soient recommandés sur la présente étiquette.~~

CULTURE	PRODUIT D'ASSOCIATION
Soja	Stress Shield pour céréales et soja
Maïs (de grande culture, sucré)	Vortex FL Fongicide pour le traitement des semences et/ou Insecticide Poncho 600 FS pour le traitement des semences

Avis de modification

Section 10 – Précautions en matière d'application

TRAITEMENT DES SEMENCES ET INOCULANTS :

Le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL est compatible avec les inoculants à base de *Rhizobium*. Veuillez consulter les fabricants d'inoculants pour en savoir plus sur l'application et la compatibilité avant l'emploi.

QUALITÉ DES SEMENCES : Des études en laboratoire et sur le terrain ont montré que les semences traitées avec le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL peuvent être entreposées sans risque de perte de germination ou d'efficacité contre la maladie. Plusieurs légumineuses à grosses semences sont sujettes aux dommages mécaniques durant la manipulation et une diminution de la germination peut affecter un lot de semences si la manipulation a causé des dommages sans lien avec l'application du fongicide pour le traitement des semences. Le degré de germination des semences traitées ou non avec le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL peut diminuer avec le temps; cette baisse peut être accentuée si les conditions d'entreposage sont inappropriées ou que les semences ont subi des dommages mécaniques importants. Lors du déplacement des semences, utiliser de l'équipement de manipulation conçu de façon à réduire les dommages mécaniques. Cependant, comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Bayer CropScience, aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences traitées

entreposées plus d'une année ou à la propagation du matériel dans toutes les semences. Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences de faible vigueur et de qualité médiocre peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Traiter une petite quantité de semences en utilisant le même équipement que pour le traitement du lot entier de semences. Faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant de soumettre la totalité du lot à un produit pour le traitement des semences sélectionné.

COLORATION DES SEMENCES TRAITÉES : Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur les semences. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

Section 11 - Restrictions d'emploi

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

- Ne pas utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.
- Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante : Ces semences ont été traitées avec le fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL qui contient du trifloxystrobine et du métalaxyl. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation

de semences traitées. **NE PAS** utiliser pour la préparation d'aliments ou d'huile destinés à l'alimentation humaine ou animale. Entreposer à l'écart de toute denrée de consommation humaine ou animale. »

RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES : Le canola, la moutarde, le colza, le maïs, les légumineuses et les céréales peuvent être ressemés à tout moment. Pour toutes les autres cultures, un délai de 30 jours est requis après avoir mis en terre des semences traitées avec le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL.

Section 12 – Recommandations en matière de gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL contient deux fongicides des Groupes 11 et 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL et à d'autres fongicides des Groupes 11 et 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il

peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide concentré pour le traitement des semences Trilex AL ou les fongicides des mêmes groupes 11 et 4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.com.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))